

## CONSEIL D'ÉTAT

### Arrêté de nomination du Conseil d'administration du Centre neuchâtelois de psychiatrie

#### Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), du 29 janvier 2008 ;

vu l'arrêté de nomination du Conseil d'administration du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) pour la période législative allant du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 décembre 2021, du 14 novembre 2017 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article premier** Monsieur Julien Heider, à Neuchâtel, est nommé membre du Conseil d'administration du Centre neuchâtelois de psychiatrie pour la période législative 2017-2021.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2018 et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 23 mai 2018

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*

L. FAVRE

*La chancelière,*

S. DESPLAND